

CONSTRUCTION NEUVE

RE 2020

DES VALEURS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Pour que les constructions neuves soient encore plus vertueuses, la RT 2012 va bientôt passer le relais.

À compter du 1^{er} janvier 2021, il y aura du changement dans l'air avec la nouvelle réglementation environnementale, la RE 2020 ! Tandis qu'un vent nouveau souffle sur tout le bâtiment, de nouveaux critères fleurissent pour améliorer les performances énergétiques.

BEPOS

DES CONSTRUCTIONS À ÉNERGIE PASSIVE OU POSITIVE

Avec la RE 2020, l'objectif sera que les constructions neuves produisent plus d'énergie qu'elles n'en nécessitent (bâtiment à énergie positive - BEPOS).

$U_g < 0,7$

UNE MEILLEURE ISOLATION THERMIQUE

Plus l'indice U_g , coefficient de déperdition thermique, est bas et plus la fenêtre propose une isolation de qualité. Pour une fenêtre RE 2020, il sera préférable de se tourner vers un coefficient inférieur à 0,7.

12 kw
hep/m²

UNE FAIBLE CONSOMMATION DE CHAUFFAGE

Avec une consommation de chauffage inférieure à 12 kwhep/m², la RE 2020 recourt notamment à la domotique pour piloter le chauffage et réduire significativement la consommation d'énergie.

0 %
D'ÉNERGIE

CAP SUR LES ÉNERGIES PRIMAIRES

Il faudra recourir aux énergies primaires pour l'eau chaude, le chauffage et l'appareillage électrique.

Le vent, l'eau, la lumière seront transformés en énergie secondaire grâce à la force éolienne, aux panneaux photovoltaïques, tandis que le biomasse encouragera la combustion du bois ou des végétaux.

LABEL
E+C-

VERS UNE RÉGLEMENTATION BAS CARBONE

Le label E+C- repose sur une nouvelle méthode de calcul prenant en compte le bilan BEPOS qui mesurera la production d'énergie renouvelable et le bilan Carbone qui quantifie les gaz à effet de serre émis.